

ESA Saint-Luc
ESA – ERG
Les Ateliers Saint-Luc
École Secondaire

Procès-verbal de la réunion n°259 du lundi 24 avril 2023

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents :

L. Rassel, D. Jamsin (Président), M. Streker, J.-Ch. Hock

Excusé : Jean-Paul Verleyen (Président),

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : G. Caiti (Secrétaire), H. Ozudogru , E. Blondiau, H. Bernard, J. Lorho

Excusée : K. Josse

Invitées : A. Pollet, D. Delvaux, O. Moulin, L. Spangaro, M. Alui, M. ? réviseur

1. Approbation du PV des réunions n°257 et 258 et de l'ordre du jour

Les PV des CE 257 et 258 sont approuvés moyennant quelques corrections concernant la composition de la commission pour l'engagement d'une nouvelle direction adjointe au secondaire..

Le conseil accueille Mr Olivier Moulin, enseignant en B1 à l'ESA St-Luc à participer aux réunions du CE en tant qu'invité.

2. Examen des comptes annuels de l'exercice écoulé

Le réviseur d'entreprise, Mr ?, commente les comptes 2022 de l'asbl des Instituts.

Sans entrer dans les détails chiffrés, la balance entre les actifs (créances, actifs immobilisés, subsides et valeurs disponibles) et les passifs (dettes à plus d'un an et emprunts à court terme) exprime une bonne solvabilité. Le compte des résultats pour cet exercice est un actif de 16 million d'euros pour un passif équivalent. L'asbl compte environ un million de dettes fin 2022, mais sa solvabilité est largement suffisante (8 fois cette somme). Le cash flow de 1,5 millions, provient essentiellement des résultats précédents.

Le rapport de gestion 2022 figure en annexe de ces comptes. On peut y pointer que :

- L'augmentation de la population étudiante entraîne une augmentation des ressources (subventions et droits d'inscription)
 - Obtention de nouvelles subventions liées à la crise sanitaire puis à la crise économique
 - Augmentation des subsides sociaux
 - Obtention de financements externes (public et privés) dans le cadres de projets de recherche, notamment le pôle de recherche sur les métiers du Design de l'ESA St-Luc.
 - Économies réalisées grâce à l'installation de panneaux solaires et au remplacement graduel des châssis du bâtiment de la rue d'Irlande.
 - L'asbl a temporairement abandonné l'idée d'achat immobilier pour se tourner vers l'aménagement des bâtiments existants et une meilleure répartition des étudiants dans les différents locaux.
- En conclusion, les différents indicateurs : amortissements, capacité à générer des liquidités pour rembourser les dettes dans l'année, le cash flow pour le fonds de réserve ou les investissements révèlent une situation bilantaire et patrimoniale saine et stable.

Concernant les annexes Laurence Rassel fait remarquer que l'erg développe également des activités de recherches.

Budget présenté par l'économat, représenté par Lorenzo Spangaro et Marie Alui

Après la crise sanitaire, c'est la crise économique, qui a impacté les comptes 2022, constaté surtout dans les coûts énergétiques mais aussi dans les coûts des produits et marchandises et du personnel avec plusieurs augmentations liées à l'indexation.

Le budget ordinaire est de 1014142 euros en positif qui couvrent les déficits des budgets extraordinaires (près de 504750 euros) et spéciaux (un peu moins de 333600 euros) avec un résultat positif prévisionnel à réaliser de l'ordre 175827 euros.

Le détail figure dans le document « **Conseil administration 2023 – présentation budget** » qui figure en annexe de ce PV (recettes du budget ordinaire, dépenses centralisées, dépenses propres, recettes extraordinaires ainsi que dépenses extraordinaires).

Une AG, fixée au 13 juin, examinera pour approbation ces différents documents.

Dans les commentaires notons une intervention de Dimitri Jamsin, qui explique la mutation profonde que va connaître l'enseignement secondaire avec la disparition du second degré.

Suite à la perte des troisièmes années (décision gouvernementale pour la discrimination positive) les recettes du secondaire vont diminuer. Pour compenser cette chute inévitable de la population étudiante (730 > 630) l'école pratique une politique de trop plein, la pression se faisant essentiellement sur l'infrastructure mais pas sur l'encadrement. Dans ce cadre (et d'autres) la gestion du secondaire est régulièrement contrôlée par l'administration de la CFWB, un nouveau contrôle est imminent.

Delphine Delvaux fait part des recommandations du COPESEC, dans les critères retenus seule une demande spécifique concernant la diversité de genre pour l'attribution du poste, ne pourra pas être retenue pour des questions légales.

Les dépenses du COISL pour l'engagement de personnel, dites « sur fonds propres », se font selon trois catégories :

- Contrats de travail avec le COISL, directement payés par la Communauté Française
- Contrats financés par des subventions, traitements transitant par les comptes de l'asbl comme par exemple le programme « Aide à la réussite ». Obligation d'utiliser 20 % de ces subventions en salaires ouvriers, 20 % dans le secondaire.
- Contrats financés uniquement par le COISL

3. Direction adjointe du Secondaire

Un CE extraordinaire se tiendra lundi 5 juin uniquement consacré aux aménagements de l'annexe 9 du ROI du Secondaire.

Un CE extraordinaire se tiendra lundi 5 juin uniquement consacré aux aménagements de l'annexe 9 du ROI du Secondaire.

Prochains CE : à déterminer

Le président
M. D. Jamsin

Le secrétaire
M. G. Caiti

ANNEXE

Conseil administration 2023 – présentation budget.

Après la crise sanitaire, c'est la crise économique, qui a impacté les comptes 2022, constaté surtout dans les coûts énergétiques mais aussi dans les coûts des produits et marchandises et du personnel avec plusieurs augmentations liées à l'indexation.

Nous avons donc tenu compte de ces nouvelles données pour préparer notre budget 2023.

En page 7 du document, on a pu obtenir une estimation avec un résultat positif à réaliser de l'ordre 175 827.83 euros si nous additionnons les soldes des différents budgets à savoir

- 1 014 142 euros en positif pour le budget ordinaire qui couvriront les déficits des budgets extraordinaires (près de 504 750 euros) et spéciaux (un peu moins de 333 600 euros).

Nous allons examiner de plus près les différents postes de dépenses mais avant cela je laisse la parole à Marie pour les recettes du budget ordinaire.

Les dépenses du budget ordinaire :

Les recettes du budget ordinaire

On prévoit en 2023, des recettes pour un montant de 3.166.922,00 €

Ces recettes sont calculées et réparties de la façon suivante :

Au niveau des écoles supérieures, les recettes sont calculées sur base des données du logiciel ProSup (logiciel de gestion des étudiants).

On part sur une base de calcul de 60 % du montant réellement perçu lors de l'année académique 2022-2023 et 40% d'estimation pour l'année 2023-2024.

Depuis quelques années, le logiciel de gestion étudiant permet la consultation directe des résultats

Les populations scolaires de l'ESA et de l'Erg ayant fortement augmentées -> ces écoles voient leurs recettes augmenter par rapport aux prévisions 2022.

Nous pensons également que le franc succès des portes ouvertes et ce, pour toutes nos implantations vont nous permettre de continuer cette belle évolution de la population étudiante.

Pour l'école secondaire, on observe également une augmentation de la population scolaire.

La 7^{ème} année, nouvelle section, rencontre du succès vu le nombre d'inscription

Cette école voit donc ces recettes augmentées pour l'année 2023.

Pour les Ateliers, on reste dans la prudence des chiffres. Même si cette école voit aussi sa population augmentée.

Les Ateliers ont obtenus en 2022 des arrières de subvention.

Pour 2023, nous restons prudents sur la budgétisation des arriérés et nous alignons sur les prévisions de 2022.

Page 4 du document :

Si on prend le Global (bas de la page), on prévoit pour les dépenses centralisées 1 744 480 euros et pour les dépenses propres aux instituts 408 300 euros. Vu l'augmentation de la population scolaire dans les écoles supérieures et l'impact de la crise évoquée ci-avant, les prévisions 2023 des budgets centraux et propres aux instituts sont en hausse par rapport aux prévisions 2022

Pour les dépenses centralisées :

- Le fonctionnement commun, poste le plus important des dépenses centralisées comprenant essentiellement les frais de personnel engagé sur fonds propres, voit son budget fixé à 1 159 980 euros...
 - o Le budget est en augmentation par rapport aux prévisions 2022.
 - Suite au licenciement de deux membres du personnel ouvrier en 2021, les ouvriers qualifiés étaient en sous effectifs et devaient faire face à de nombreuses demandes de travaux . Il a donc été décidé d'engager 1 ouvrier à temps plein à partir de janvier 2023 et un autre à mi-temps à partir d'avril 23.
 - Pour la cellule impression de l'Esa, un mi-temps employé a été engagé en septembre 2022. Celui-ci est maintenu dans ses fonctions en 2023 (???)
 - L'ASBL prend également en charge et en partie les prestations des employés engagés au service social (une secrétaire à mi-temps et une assistante sociale à quart temps). Le Service social intervient pour un montant forfaitaire de 60 000 euros dans ces frais de personnel.
 - Un engagement d'une personne en soutien au service procure a pris effet en avril 2023 jusque juin 2023 et avec peut-être une reprise en septembre 23.
 - o Au niveau de l'entretien de nos écoles, le contrat avec la société de nettoyage est reporté en 2023. La société de nettoyage continue à s'occuper du nettoyage des locaux du bâtiment de la rue d'Irlande 57 et son coût est pris en charge par le poste 3 « Entretien Réparation ».
 - o Les membres du personnel de nettoyage engagés sur fonds propres ont été dispatchés sur les 3 autres sites d'enseignement.
- Toujours dans le poste Fonctionnement commun, sont inscrits les budgets de la Commission Arts intégrée dans la Bibliothèque de l'UCL rue Wafelaerts . En 2022, près de 100 % de ces budgets ont été dépensés... pour 2023, un budget de 34 000 euros (Bibliothèque et médiathèque) est prévu avec un apport supplémentaire de 17 000 euros prélevés sur les droits d'inscription des étudiants

soit un total de 51 000 euros dont un gros tiers de ce budget est prévu pour les acquisitions, le solde pour le fonctionnement journalier et les charges (loyer et énergie).
- **Pour les autres dépenses centralisées :**
 - o les frais d'énergie ont été adaptés à la crise que nous connaissons actuellement en matière de hausse des prix des énergies. Nous passons de 214 500 euros (prévisions 2022) à 224 500 euros Ce sont essentiellement les postes Gaz et Gasoil qui ont été réajustés. Des subventions dites énergétiques ont été versées fin 2022 pour faire face aux augmentations

conséquentes qui pourraient avoir lieu en 2023. Les subventions non justifiées devront être restituées.

- Les budgets liés aux frais d'entretien – réparation des bâtiments sont augmentés justifiés par la hausse des prix des produits d'entretien, des fournitures et matériaux .
- Les budgets liés aux charges financières sont revus à la baisse en fonction des dépenses enregistrées en 2022. L'asbl prend en charge la location de locaux au Canal pour l'option MDIS de l'ESA. On a également tenu compte de l'augmentation de la cotisation du Segec, cotisation calculée sur la population scolaire (en hausse) ...

Les dépenses propres :

Suite aux demandes des directions et en fonction de l'augmentation de la population scolaire, la somme globale de 408 300 euros a été dégagée et est répartie de la manière suivante :

- 98 800 euros pour l'école secondaire – budget en hausse par rapport à celui de 2022
- 161 450 euros pour l'ESA - budget en hausse par rapport à celui de 2022
- 123 050 euros pour l'Erg – budget en hausse par rapport à celui de 2022
- Pour les ateliers St Luc, 25 000 euros ont été dégagés – prévisions identiques à celles de 2022

Le solde du budget ordinaire est donc estimé à 1 014 142 euros.

Les recettes extraordinaires

PAGE 5 et 6 du document

Nous prévoyons des recettes extraordinaires en 2023, avec un montant estimé à 405.180,60 €.

ECOLE SECONDAIRE :

- L'école secondaire prévoit de recevoir un subside d'un montant de 35.000 € euros pour l'achat d'équipement et matériel informatique.
- Une subvention de 9.584 euros est également accordée à l'école secondaire, cette somme sera employée dans le cadre d'achat lié à la sécurité et la prévention.
- Enfin, un montant de 25.000 euros est dégagé afin d'améliorer le câblage WIFI dans le bâtiment

ESA MORICHAR :

- Un report de 19.846, 49 euros est accordé à l'ESA pour l'achat d'équipement.
- Nos écoles supérieures (ESA et Erg) bénéficient dans le cadre de la stratégie numérique de l'enseignement supérieur de plein exercice d'un budget de 70.883, 98 euros afin d'équiper nos deux écoles en matériel informatique et numérique

- L'ESA continue son implication dans des programmes de recherche axés spécifiquement sur les métiers du design. Cette année, les fonds attendus par cette cellule de recherche s'élèvent à 93.360 euros.

ERG

- Un report de 14.747,53 euros est accordé à l'Erg pour l'achat d'équipement
- Pour l'Erg, dans le cadre de la stratégie numérique de l'enseignement supérieur de plein exercice. On attend un budget de 64.447,02 euros afin d'équiper l'école en matériel informatique et numérique
- 61.250 euros seront consacrés au projet inclusion

ATELIERS

- Les Ateliers vont également, dans le cadre de la stratégie numérique un montant de 7.726, 58 euros.
- Cette année encore les Ateliers, ont droit à une subvention employée dans le cadre d'achat lié à la sécurité et la prévention pour un montant de 3.335 euros

Les dépenses extraordinaires :

Voici le détail des dépenses dites extraordinaires qui sont prévues en 2023

Pour l'Esa Place Morichar :

Les travaux suivants sont prévus :

- L'éclairage de la cour intérieure (le patio) – budget 3 000 euros
- L'aménagement d'un atelier – budget 30 000 euros
- l'achat d'équipement subventionné : un montant de 19 846.49 euros est prévu compensé par la subvention d'équipement reprise dans les recettes extraordinaires. Il s'agit d'une subvention reçue fin 2022, qui aurait dû être dépensée en 2022 mais pour laquelle on a eu un accord pour reporter son utilisation en 2023.
- Un apport complémentaire de 3 000 euros est attribué à l'ESA pour l'achat d'équipement spécifique
- Suite à la défection d'Infodidac qui ne compte plus poursuivre la gestion du logiciel Prosup, l'ESA doit prévoir un nouveau logiciel de gestion pour les étudiants. Un coût de l'ordre de 20 000 euros a été estimé.
- Des dépenses sont liées à l'apport de subventions et apports financiers externes à savoir
 - o La relance stratégique numérique – fonds européens : 70 883.98 euros
 - o L'aide à la réussite : ce poste devient récurrent. Par conséquent, il a été affecté au budget spécial au même titre que les budgets liés à Erasmus.

- Les projets de recherche du groupe Master Innovation Sociale : 93 360 euros. Ces projets se terminent en février 2023.

Pour l'Erg à la rue du Page

- Des travaux sont prévus au niveau du bâtiment à savoir
 - L'aménagement d'un local pédagogique pour 10 000 euros
 - Le projet inclusion qui se traduit par l'aménagement d'un ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite et pour lequel une subvention de 61 250 euros a été attribuée. Coût total avec la rétribution de l'ASBL : 87 500 euros.
 - Le projet d'accessibilité (boucles à induction et travaux) : budget 46 000 euros.
 - Projet de travaux d'infrastructure , projet avec le Bureau d'Architecte Nord. La première phase des travaux est prévue en 2023 pour un montant de 56 000 euros.
 - Un budget de 17 500 euros est dégagé pour l'acquisition d'équipement pédagogique et administratif.
 - Tout comme pour l'ESA :
 - La relance stratégique numérique – fonds européens 70 447.02 euros.
 - L'aide à la réussite : ce poste devient récurrent. Par conséquent, il a été affecté au budget spécial .
 - Suite à la défection d'Infodidac qui ne compte plus à poursuivre la gestion du logiciel Prosup, l'Erg doit aller à la recherche d'un nouveau logiciel de gestion pour les étudiants. Un coût de l'ordre de 20 000 euros a été estimé.
 - l'achat d'équipement subventionné : un montant de 14 747.53 euros est prévu compensé par la subvention d'équipement reprise dans les recettes extraordinaires. Il s'agit d'une subvention reçue fin 2022, qui aurait dû être dépensée en 2022 mais pour laquelle on a eu un accord pour reporter son utilisation en 2023.
- Tout comme l'ESA, des dépenses sont liées à l'apport de subventions et apports financiers externes à savoir
 - La relance stratégique numérique – fonds européens : 75 000 euros

Pour l'Ecole Secondaire :

- Au niveau du bâtiment, les travaux importants sont prévus quant à l'aménagement de locaux de classe. Un budget de 35 000 euros est prévu à cet effet. Auquel est ajouté un budget de 40 000 euros pour la construction d'annexes dans la cour Albert, travaux entamés en 2022.
- Ce qui était prévu en 2022 mais qui n'a pas été réalisé à savoir la mise en place de passerelles sur une des toitures du bâtiment pour un montant fixé à 20 000 euros
- L'insonorisation d'un local de cours et l'aménagement d'un local informatique pour un montant de 32 000 euros

- Par souci d'économie, un système d'éclairage automatique sera mis en place dans les toilettes accessibles aux élèves et ce pour un montant de 8 000 euros
- Le câblage WIFI de la rue d'Irlande doit être amélioré. Budget 30 000 euros
- Au niveau des équipements, l'Ecole secondaire reçoit une subvention de 35 000 euros. La participation de l'école est de 7 000 euros.
- Suite à la faillite du traiteur « Chez Josy » qui oeuvrait dans les cuisines de la rue d'Irlande en 2022, l'équipement de la cuisine a été mis en vente. L'asbl se porte acquéreur pour un montant de 11 500 euros, et ce afin de faciliter l'installation d'un futur traiteur.
- Depuis 2019, il est à noter l'existence de nouveaux subsides dits de « Conseiller en prévention », subsides annuels, pour les écoles secondaires et les écoles de promotion sociale. Ceux-ci peuvent être employés dans le cadre de la sécurité des bâtiments. Il a été décidé que les subsides 2023 (9 584 euros) de l'Ecole secondaire seraient investis dans des travaux d'amélioration pour la sécurité du bâtiment.

Pour le Forum et les bâtiments occupés par les Ateliers St Luc,

- 70 000 euros pour le remplacement de la chaudière. Ce remplacement prévu en 2022 a été reporté en 2023.
- 3 500 euros pour le placement de serrures à clavier pour les auditories (ouverture des portes via un code)
- le subside de conseiller en prévention de 3335 euros servira également à l'acquisition d'équipement ou à des travaux liés à la sécurité du bâtiment
- Des dépenses sont liées à l'apport de subventions et apports financiers externes à savoir
 - o La relance stratégique numérique – fonds européens : 7726.58 euros

En divers

une réserve de 35 000 euros est également arrêtée pour faire face aux travaux imprévus ou aux surcoûts des travaux cités ci avant.

Le déficit du budget extraordinaire suite à tous ces projets sera de plus ou moins 504 750 euros.

Les recettes et dépenses des budgets spéciaux

Ce budget est composé de 4 grands postes :

1) Le service social

Ce sont principalement les subsides sociaux de l'ESA et de l'Erg.

Ces subsides ont augmentés d'année en année afin que nos ESA puissent bénéficier des mêmes montants reçus par les Universités.

Cette année le service social prévoit de prélevé un montant de 28.885 euros de ces réserves.

Rappelons que les recettes du service social sont compensées par des dépenses qui reviennent directement aux étudiants à savoir : (en voici quelques-unes...)

- les aides directes aux étudiants via le paiement de leur droit d'inscription
- les aides pour l'achat de matériel informatique
- les aides via la procure

- 2) Le 2^{ème} poste reprend le montant à rembourser pour nos emprunts en capital sur fond propre : 60.741 euros €
- 3) Le 3^{ème} poste reprend le remboursement en capital et intérêts de nos emprunts sur fond de garantie pour un montant total de 282.823 €
- 4) Le dernier poste reprend les autres recettes et dépenses

Ce poste est principalement composé de la gestion du programme Erasmus.

Ce poste comprend aussi les divers subsides obtenus par nos écoles pour des activités spécifiques.

C'est grâce à l'engagement de professeurs, et de membres du personnel administratif que nos écoles obtiennent ces aides précieuses pour la réalisation de divers projets.

Le solde des budgets spéciaux est toujours en négatifs mais à tendance à se stabiliser.

En conclusion, le solde positif de 1.014.142 € du budget ordinaire permet de compenser les budgets négatifs des budgets extraordinaires et spéciaux et nous laisse donc espérer un solde positif de 175.827 euros